

Saint-Martin-de-la-Brasque

Plan local d'Urbanisme

Composition du dossier

**PLU approuvé par délibération du conseil municipal
du 10 décembre 2018**

1- Rapport de présentation

2- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

4- Règlement

5- Documents graphiques

5.1- Plan de zonage PLU - Ensemble de la commune	échelle 1 / 5 000
5.2- Plan de zonage PLU - Partie Nord	échelle 1 / 2 500
5.3- Plan de zonage PLU - Partie Sud	échelle 1 / 2 500

6- Liste des emplacements réservés

7- Annexes

- 7.1- Annexes sanitaires
- 7.2- Servitudes d'utilité publique
- 7.3- Obligation de débroussaillage
- 7.4- Taxe d'aménagement
- 7.5- Règlement local de publicité
- 7.6- Périmètre au titre L.111-7 du code de l'urbanisme
- 7.7- Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (ENS)